

#### • Le Mont-Valérien (92)

La Clairière des fusillés fut le principal lieu d'exécution des résistants et otages en France au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Symbole de la Résistance, le Mémorial de la France combattante a été inauguré en 1960.

Un centre d'information a été aménagé récemment ([www.mont-valerien.fr](http://www.mont-valerien.fr)).

#### • La prison de Montluc (69)

Cette ancienne prison militaire réquisitionnée pendant l'Occupation est devenue le lieu d'incarcération par le régime de Vichy et les autorités allemandes pour l'ensemble de la zone sud de 1942 à 1945.

#### • Le Mémorial des martyrs de la Déportation de l'Île de la Cité (75)

Inauguré en 1962, ce mémorial est dédié au souvenir des déportés partis de France entre 1941 et 1944.

#### • Le Mémorial du débarquement et de la libération en Provence au Mont Faron (83)

Ce mémorial honore le souvenir des troupes françaises et alliées qui ont pris part au débarquement de Provence les 15 et 16 août 1944.

#### • Le Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (75)

Érigé sur le quai Branly, ce monument se compose de trois colonnes où défilent notamment les noms des soldats tombés lors de ces conflits.

#### • Le Mémorial des guerres d'Indochine à Fréjus (83)

Cette nécropole regroupe les corps de 20 000 soldats tombés en Indochine pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945) et pendant la guerre d'Indochine (1946-1954).

Sur le monument figurent les noms des 34 000 soldats qui n'y sont pas inhumés.

#### LES PARTENAIRES DE LA DMPA

• L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), opérateur du ministère de la Défense : [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

• L'association «Le Souvenir français» : [www.souvenir-francais.fr](http://www.souvenir-francais.fr)

• Les partenaires étrangers :

↳ le Service d'entretien des sépultures militaires allemandes (SESMA) antenne pour la France et la Belgique du Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (VDK) :

[www.volksbund.de](http://www.volksbund.de)

↳ la Commonwealth War Graves Commission (CWGC) : [www.cwgc.org](http://www.cwgc.org)

↳ l'American Battle Monuments Commission (ABMC) : [www.abmc.gov](http://www.abmc.gov)

↳ il Commissariato del Governo per le Onoranze ai Caduti in Guerra, (CGOCC) :

[www.difesa.it/ministro/commissariato+generale+per+le+onoranze+ai+caduti+in+guerra](http://www.difesa.it/ministro/commissariato+generale+per+le+onoranze+ai+caduti+in+guerra)

#### POUR EN SAVOIR PLUS

↳ [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)

↳ [www.defense.gouv.fr/memoire](http://www.defense.gouv.fr/memoire)

↳ [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

#### CONTACT

Ministère de la Défense

60 boulevard du Général Martial Valin

CS21623 - 75509 Paris Cedex 15



Directeur artistique / Graphiste > @ PASCAL ILIC (SGA/COM)  
Crédits photographiques > @ D. FAZERY - @ ECPAD  
Impression et façonnage > PGT + PGP (SGA/SPAC)

MARS 2017



# LES LIEUX DE MÉMOIRE

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

## LES SÉPULTURES DE GUERRE

Les soldats morts sur les champs de bataille ont longtemps été inhumés dans des fosses communes. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce comportement se modifie. Le traité franco-allemand de Francfort (1871) stipule que les anciens belligérants s'engagent à entretenir les tombes des militaires enterrés sur leurs territoires respectifs. Puis, en 1915, une loi institue le principe de l'inhumation des soldats «morts pour la France» en sépulture individuelle, entretenue à perpétuité par l'État.

Au terme de la Grande Guerre, sont ainsi créées, en France et à l'étranger, des nécropoles pour regrouper les dépouilles des militaires «Morts pour la France». Ceux qui reposent dans les carrés militaires communaux relèvent également de la responsabilité de l'État, hormis lorsque les corps ont été rendus à leur famille. En ce cas, leur sépulture est de droit privé.

### Les nécropoles nationales

- ↳ 267 nécropoles nationales en France
- ↳ 740 000 corps, dont 240 000 en ossuaires
- ↳ 88% de ces corps sont ceux de soldats de la guerre 14-18

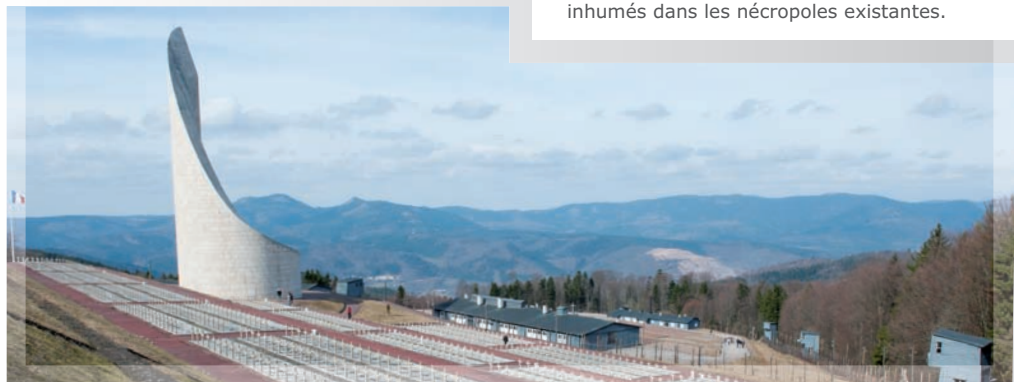
Les plus importantes nécropoles regroupent chacune plusieurs dizaines de milliers de corps : Notre-Dame de Lorette (62), Fleury-devant-Douaumont (55), Sarrebourg (57), Souain-Perthes-les-Hurlus (51)... D'autres sont plus modestes et regroupent parfois quelques dizaines de corps seulement : Le Rayol-Canadel-sur-Mer (83), Saint-Nicolas des Bois (61), Eygalay (26), Airvault (79), Saales (67), Saint-Florent (2B)...



### Les cimetières militaires à l'étranger

- ↳ Plus de 1 000 cimetières français dans 80 pays étrangers
- ↳ Plus de 200 000 soldats dont 90 000 en ossuaires  
Ils se rattachent essentiellement aux différents conflits du XX<sup>e</sup> siècle au cours desquels la France a été engagée
- ↳ 1914-1918 : Belgique, Italie, Serbie, Macédoine, Grèce, Turquie (Dardanelles)
- ↳ 1939-1945 : Syrie, Libye et Afrique du Nord
- ↳ 1950-1953 : Corée du Sud

Les soldats tombés en Indochine ont été regroupés à la nécropole de Fréjus (83). Pour les conflits les plus récents et les opérations extérieures, les familles ont très souvent demandé la restitution des corps. Mais ces soldats peuvent aussi être inhumés dans les nécropoles existantes.



## Les cimetières militaires étrangers en France

La France met à la disposition des pays étrangers les terrains nécessaires à l'inhumation de leurs soldats tombés en France.

Des organismes étrangers entretiennent ces cimetières dont les terrains restent propriété de l'État français. En l'absence de convention avec les États concernés, le ministère de la Défense entretient aussi sept cimetières militaires étrangers en France (un cimetière russe, deux «ex-soviétiques», un polonais, un tchécoslovaque, un néerlandais et un roumain).

### Les carrés militaires communaux

Près de 2 000 carrés militaires sont aménagés dans les cimetières communaux et répartis sur l'ensemble du territoire. 115 000 corps y reposent en sépultures perpétuelles entretenues par l'État ou pour son compte par les communes ou des associations.

## UN AMBITIEUX PROGRAMME DE VALORISATION

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, la Défense au travers de la direction de la mémoire, du patrimoine (SGA/DMPA) a conçu un vaste programme de rénovation des nécropoles nationales.

Entrepris dès 2011, celui-ci, confié à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), doit se prolonger jusqu'en 2018. Il prévoit notamment la restauration de plus de 100 000 tombes et l'amélioration des aménagements paysagers.



## LES HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE

Incarnant la mémoire nationale, les Hauts lieux évoquent chacun un aspect de la mémoire des conflits contemporains.

Ce sont des lieux de cérémonies et de recueillement, mais aussi de transmission de la mémoire où sont notamment organisées des actions pédagogiques à destination du jeune public.

### • La nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette (62)

Dans cette nécropole, la plus vaste de France (25 ha), reposent plus de 40 000 soldats français de la Grande Guerre. La crypte de la chapelle recueille les cendres de déportés disparus dans les camps nazis et abrite également les corps du «Soldat inconnu de 1939-1945», du «Soldat inconnu de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie» et du «Soldat inconnu de la guerre d'Indochine».

### • La nécropole nationale de Douaumont (55)

Elle regroupe les corps des soldats initialement inhumés dans des cimetières proches de Verdun. Avec la «Tranchée des baïonnettes», elle forme un lieu emblématique de la Première Guerre mondiale.

### • Le Struthof (68)

L'ancien camp de Natzweiler-Struthof est le seul camp de concentration nazi situé sur le territoire français. Un centre d'interprétation y a été installé en 2005 ([www.struthof.fr](http://www.struthof.fr)).